

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 11 mai 2022

**OBJET : VALIDATION ET SIGNATURE DE TROIS DEVIS EN SECTION
D'INVESTISSEMENT**

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, Salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Dominique BLANC.

Nbre en exercice : 21

Nbre présents : 14

Nbre votants : 16

Étaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints
M. Blanc Jérémie, Conseiller Municipal délégué,
Mmes Clot Mariana, Fol Christine, Fournier Céline, De Jesus Catherine, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales
MM. Barrière-Constantin Luc, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère Municipale, a donné une procuration à Mme Rey Novoa Dolorès,
M. Gigi Dominique, Conseiller Municipal, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique,
Mme Golay-Ramel Martine, MM. Brunet Julien, Felix-Fiardet Bastien,

Étaient absents

Mme Budun Sevda et M. Girod Claude

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021.07.36 en date du 06 juillet 2021 selon laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation de signature pour des actes ne nécessitant pas la convocation des élus à une séance.

Madame le Maire indique que la signature des devis n'était pas mentionnée dans cette délibération.

Madame le Maire expose que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité, pour la durée du mandat, de lui déléguer certaines attributions dont la signature de devis n'excédant pas un certain seuil, dont les dépenses ont été prévues et validées initialement lors du vote du budget.

Madame le Maire précise que la commune a été destinataire de trois devis qui doivent être acceptés en urgence, afin d'éviter le report d'installation des jeux et les augmentations dues à l'inflation :

- Mefran Collectivités = installation de jeux montant TTC
- Cassani-Dubois Véhicules MERCEDES = balayeuse BEMA montant TTC de 20 040 €
- Chevillard Agri = godet de curage 1600mm orientable montant TTC de 4 188 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu les devis, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à engager ces dépenses, signer les devis correspondants, les avenants et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que les sommes ont été prévues en section d'investissement du budget 2022.

Fait et délibéré, les jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.



Blanc